

## Section I - Avis d'appel public à candidature de marché public

**Objet : Entretien et nettoyage des biens immeubles et meubles, des espaces verts et vidange des fosses septiques au profit de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA)**

N° 003/2019/S-PRMP/PRMP/CAA

1. La Caisse Autonome d'Amortissement a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds afin de financer ses activités et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à l'Entretien et au nettoyage des biens immeubles et meubles, des espaces verts et à la vidange des fosses septiques au profit de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA).
  2. La Caisse Autonome d'Amortissement sollicite des offres sous plis fermés de la part de candidats répondant aux qualifications requises pour fournir les services ci-après :
    - Nettoyer et entretenir tous les jours ouvrables conformément aux règles de la profession, les locaux, sols, murs, meubles, parking, façades, toitures, terrasses, vérandas, les espaces verts ainsi que les abords immédiats de la CAA ;
    - procéder à la vidange des fosses septiques de la CAA autant que nécessaire ;
    - procéder à l'enlèvement des toiles d'araignées et des ordures, tant à l'intérieur qu'aux alentours immédiats de la CAA ;
    - assurer une permanence des travaux à la CAA tous les jours ouvrables.
1. Ces services sont à réaliser au siège de la Caisse Autonome d'Amortissement situé au carrefour des trois (03) banques 01 BP 59 Cotonou, téléphone (229) 21 31 42 61/ 21 31 47 81/ Fax : (229) 21 31 53 56, [www.caabenin.org](http://www.caabenin.org) dans un délai d'un (01) an (du 02 janvier au 31 décembre 2020).

2. Les exigences en matière de qualification sont :

**a) Capacité financière**

Fournir une attestation de capacité financière délivrée par une banque ou par une institution financière agréée en République du Bénin, justifiant que le candidat dispose ou peut bénéficier d'une ligne de crédit à hauteur de 20% du montant de son offre. Le cas échéant, fournir une assurance des risques professionnels

**b) Capacité technique et expérience**

Le Soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui, qu'il a exécuté en tant que prestataire principal au moins deux (2) marchés portant sur l'entretien quotidien de locaux administratifs au cours des trois (03) dernières années (2016, 2017, 2018). Les marchés exécutés en 2019 seront également pris en compte. A cet effet, le

Numéro vert : 81 01 01 01

Compte épargne de l'ARMP ouvert au Trésor public : BJ 6600100100000010425073

Soumissionnaire doit joindre à son offre la liste des marchés exécutés et copie de toute preuve (attestation de bonne fin d'exécution) montrant qu'il a exécuté lesdits marchés.

Les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore exercé pendant au moins deux (02) années doivent fournir l'assurance des risques professionnels en l'absence d'expérience exigée ou d'attestation de banques ou d'organismes financiers habilités.

3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations à la CAA, auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics et prendre connaissance des documents de demande de renseignements et de prix de 08h à 12h 30mn et de 15 heures à 18 heures 30 minutes, à l'adresse mentionnée ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de la CAA situé au rez-de-chaussée du bâtiment "A" bureau n° AO-06-02.

4. Il sera organisé par la Direction de l'Administration de la CAA une visite groupée et guidée des lieux à l'endroit de tous les soumissionnaires le *Vendredi 13 décembre* 2019 à partir de 10 heures.

5. Les offres devront être déposées à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics situé au rez-de-chaussée du bâtiment "A" de la Caisse Autonome d'Amortissement de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 15 heures à 18 heures 30 minutes au plus tard le *Vendredi 20 décembre* 2019 à 09 heures 30 minutes. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés à l'adresse ci-après : Salle de Conférence située au 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment "A" salle n°A2-11 de la CAA le même jour à 10 heures.

6. Les offres doivent être valides pendant une période de trente (30) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

Fait à Cotonou, le 06 DEC 2019



Jonas A. SOSSOU